

Ce Bulletin paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois; on s'abonne auprès de M. Schwitzgebel (Abolma) graveur à Courmoulez. Prix de l'abonnement: Un an, 4 f. six mois 2 f. - Pour l'étranger, le port en sus.

Le 18 Mars

Le 18 Mars a coûté trop cher au prolétariat pour que ce puisse être pour nous un anniversaire de réjouissance. Non, cette date, qui inaugure la tragique histoire de la Commune de Paris, ne réveille que des pensées sombres et tristes: le souvenir du droit écrasé et du mal tuomphant.

Il ne faut pas se faire des illusions: au point de vue pratique, le 18 mars a gravement compromis la cause de la révolution, dont l'avènement se trouve, par la défaite de la commune de Paris, ajourné de bien des années peut-être.

Malgré ce désastre il reste au moins un résultat acquis: l'idée révolutionnaire socialiste est enfin sortie des abstractions de la théorie, elle est pour la première fois apparue au monde sous une forme concrète. Les socialistes ont passé des régions de l'idée dans celles de l'action.

Le levier de cette action, c'est l'Internationale. C'est en elle seule qu'est le salut de l'humanité moderne. Et par l'Internationale, nous n'entendons pas seulement telle organisation formelle qui embrasse aujourd'hui une portion du prolétariat; les organisations sont chose secondaire et transitoire; elles se développent, se modifient et quelquefois se déchirent comme un vêtement trop étroit. L'Internationale, c'est, d'une manière plus générale, ce sentiment de solidarité entre les exploités, qui domine le monde moderne. Quelle que soit la forme que les persécutions et les circonstances fassent revêtir à cette solidarité, elle est l'Internationale, et cette Internationale est immortelle comme la justice.

Le Journal de Genève du 15 mars contenait une longue lettre signée Amberny, et consacrée à l'Internationale et aux réfugiés de la Commune. Cette lettre, dont l'auteur semble

se constituer en avocat officiel de l'Internationale contient entre autres le passage suivant:

« J'affirme, d'après des renseignements certains, et sans votre l'autorisation expresse, qu'aucune grève n'a été décrétée pour le canton de Genève, que le projet n'en a pas même été conçu; et qu'enfin l'Internationale n'arrêtera aucune mesure semblable dans notre canton en 1872.

« Si il fallait une sanction à cette affirmation absolue, j'ajouterais que je m'inscris d'avance une amende de mille francs, à verser à l'hôpital cantonal, si l'association internationale décrète, cette année, une grève générale ou même partielle à Genève. »

Qu'est-ce que c'est que cette plaisanterie? C'est ce Monsieur Amberny, avocat genevois, qui vient parler au nom de l'Internationale, et qui déclare solennellement que l'Internationale ne décrètera pas de grèves cette année?

Est-ce que jamais l'Internationale a décrété des grèves? Non. Et elle a toujours déclaré calomnieux ceux qui prétendaient le contraire. — Et voilà un Monsieur Amberny, que nous ne connaissons pas, qui n'est pas de l'Internationale — son ignorance de la question le prouve — qui s'arise de promettre que nous décrèterons pas de grèves en 1872! — Monsieur Amberny admet donc que nous en avons décrété autrefois, ou que nous en décrèterons dans l'avenir.

Nous déclarons, pour nous, que M. Amberny n'a pas été autorisé par l'Internationale

à porter en son nom; que si telle ou telle personne, lise lui a donné une autorisation pareille, cette personnalité n'en avait pas le droit; que même une section de l'Internationale qui tiendrait un langage pareil à celui de M. Aurberry, mériterait pour ce fait d'être exclue de l'Association, comme en ayant méconnu les principes fondamentaux.

La fédération jurassienne, qui a une section à Genève, inflige donc un désaveu public à M. Aurberry. Si la fédération romande, plus particulièrement intéressée dans cette question, n'en fait pas autant de son côté, tant pis pour elle.

Correspondance du Val de St-Imier.

Le fait le plus marquant dans la vie populaire du Val de St-Imier, c'est l'activité qui se manifeste à l'égard de la constitution des sociétés de métiers.

La situation toute florissante de l'industrie horlogère fait naître des espérances d'augmentation de salaires; ces espérances se traduisent généralement en faits, et comme heureusement les ouvriers comprennent aujourd'hui que toute amélioration, pour qu'elle soit réelle et quelque peu durable, doit être le fruit d'une organisation ouvrière sérieuse, nous assistons en ce moment à l'organisation, dans toutes les branches principales de l'horlogerie, des sociétés de résistance.

Un prochain avenir nous montrera ce qui doit résulter, pour la cause générale du prolétariat, de ce mouvement.

Un fait, non moins important, vient de se passer à Sonvillier.

Des réunions populaires mensuelles sont provoquées par le comité de la Société d'Utilité publique, dans le but d'intéresser davantage la population aux affaires générales, de lui offrir un moyen de manifester ses vœux, et de provoquer dans la localité une vie intellectuelle plus générale. Les réunions n'appartiennent à aucun parti; c'est le peuple, avec ses différentes tendances, ses diverses classes, qui y est invité; en un mot, elles sont une tribune libre.

Dans la séance du 11 mars, la question à l'ordre du jour était la révision du règlement communal. Le Cercle d'études sociales de Sonvillier (section de l'Internationale) avait nommé une commission chargée de présenter un travail sur cette question, en la traitant au point de vue de l'autonomie communale.

Nous n'analyserons pas ce travail: c'est un exposé des principes du socialisme fédéraliste, une attaque directe contre toutes les institutions autoritaires, une revendication absolue des droits qu'ont chaque être humain, chaque groupe d'individus, de disposer librement d'eux-mêmes, et par suite chaque population de constituer sa commune libre.

Les membres du Cercle d'études sociales ne se faisaient pas illusion sur le résultat de leur démarche; elle avait surtout pour but de propager dans le sein de la population l'idée de la commune libre; elle ne pouvait avoir un but immédiatement pratique, car, disait le rapporteur, « la majorité des habitants sont indifférents ou hostiles à une socialiste, qu'ils considèrent comme des partageux; ce n'est pas avec de pareils sentiments qu'on peut opérer une réforme sociale. Pour faire quelque chose de grand, il faut avoir la passion révolutionnaire. Tout ce que nous pouvons faire

« espérer, c'est d'appeler l'attention sérieuse de nos
« citoyens sur l'idée que nous leur soumettons.
« Tout citoyen éclairé, tout ouvrier sérieux compren-
« dra qu'il y a de'sormais autre chose à faire que
« de la politique autoritaire, qu'il y a la po-
« litique scientifique, la politique du Travail à
« inaugurer dans le monde moderne. »

Si toute l'assemblée n'était pas sympathique
aux idées émises dans ce travail, l'attention soutenue
avec laquelle la lecture en a été lue est une
preuve suffisante que la population commence
à pressentir l'importance des problèmes sociaux.
Serait-ce un réveil sérieux en faveur du socia-
lisme ? nous ne pouvons l'espérer ; mais malgré
tout, la journée du 11 mars conserve son impor-
tance : les ouvriers socialistes de Sonvillier
ont demandé la constitution d'une Commune
libre.

Puisse, dans toute la Suisse, les ouvriers
comprendre que leur salut n'est pas dans l'Etat,
mais dans les Communes révolutionnaires, et
préparer par une agitation générale la consti-
tution des Communes libres. Ils auront ainsi
plus fait pour l'émancipation du prolétariat
que toutes les révisions de Constitution fédé-
rales ou cantonales.

Nouvelles de l'extérieur.

France.

(Corresp. de Paris, 17 mars.) — « Les chambres syndi-
cales ouvrières se reforment l'une après l'autre. Leur
mouvement s'est accentué assez mollement au début,
malgré les efforts de la Constitution, qui tous les
jours exhorte les ouvriers à reformer leurs syndicats.
Toute la presse radicale se prête d'ailleurs volontiers

aux communications ouvrières ; nos amis écrivent dans
le *Rayzel*, dans la *Republique française*, dans
le *Radical*. A défaut d'organes socialistes, il faut
bien se servir de ce qu'on a sous la main.

« Cinq ou six corporations seulement fonctionnent
de nouveau jusqu'à présent : les bijoutiers, les mar-
briers, les imprimeurs-lithographes, les mécaniciens,
les ouvriers en cuir et en peau, les gantiers, et
peut-être deux ou trois autres branches.

« L'état de siège, les souvenirs récents de la
guerre intimident beaucoup de monde. C'est pour
les débutants s'offrir en pâture à la police que
de prendre l'initiative ; on hésite à se compromettre,
on attend. Mais comme la presse par ses commu-
nications donne une certaine facilité d'action, les
éléments les plus énergiques ne tarderont pas à
agir, et nous aurons bientôt un ensemble de
forces légales à opposer à la loi qui va être
promulguée.

« Les décisions de la Conférence de Londres, en jetant
le trouble dans les esprits, ont beaucoup entravé
notre propagande. En effet, grâce à la décision de
cette Conférence sur les désignations que doivent
prendre les branches et sections, beaucoup de per-
sonnes se figurent qu'il est interdit de former
des sections autres que les sociétés corporatives. Nous
combattions de notre mieux cette erreur, et sans nous
préoccuper de savoir si notre action est conforme ou
non aux Décrets de la Conférence, nous avons
fondé à Paris une section, la seule section de
l'Internationale actuellement existant dans cette ville.

« La presse parisienne a publié dans ces derniers
mois Passes nombreux articles sur l'Internationale,
la plupart témoignant d'une complète ignorance et
de notre véritable organisation, et des questions qui
nous divisent. Il faut ajouter que certains organes
ont prêté leur publicité (quelquefois sous l'inspiration

directe de Londres) pour faire prendre le change à nos véritables amis sur la cause réelle de nos différends. La République juraissienne a cependant, d'une manière inévidente, établi les bases sous leur vrai jour, et a fait connaître aux ouvriers français la protestation de la fédération jurassienne contre la Conférence de Londres. »

Le 17 mars s'est réuni à Bologne le Congrès du Fascio operaio, fédération de sociétés ouvrières italiennes adhérentes à l'Internationale.

Parmi les questions dont s'est occupé ce Congrès, se trouvait celle-ci :

« Dans l'intérêt général et pour assurer la pleine autonomie du Fascio operaio, celui-ci doit-il reconnaître et s'assujettir à la direction du Comité général de Londres ou de celui du Jura bernois, ou doit-il en rester indépendant, tout en maintenant des relations avec ces Comités, dans l'intérêt et pour le meilleur développement de l'Association ? »

A cette question le Congrès a fait la réponse suivante :

« Le Congrès ne reconnaît dans le Comité général de Londres et dans celui du Jura bernois que de simples offices de correspondance et de statistique ; il charge le consulat de la région de Bologne de se mettre en relations avec eux, et d'en référer à chaque Section. »

Nos amis du Fascio operaio ont fait ici une erreur qui a été perfidement exploitée par nos adversaires.

Le Fascio operaio a cru, à ce qu'il semble, que le Comité fédéral jurassien se posait en rival du Conseil général de Londres, et qu'il devait choisir entre Londres et Bologne.

Rien de semblable n'a jamais existé. Le Comité fédéral jurassien est un simple Comité régional, qui ne représente rien que les sections jurassiennes.

Le Conseil général de Londres, par contre, quels que soient les griefs qu'on eût justement contre certains de ses actes, est le représentant officiel de l'Association internationale tout entière.

Le Comité fédéral jurassien n'est donc pas un rival du Conseil général de Londres ; il ne prétend absolument à aucune direction dans les affaires de l'Internationale.

La Fédération jurassienne s'est bornée, comme c'était son droit, à protester contre les résolutions de la Conférence de Londres et à en appeler au prochain Congrès. Voilà tout.

Que les autres fédérations adhèrent à la protestation de la Fédération jurassienne, ou fassent pour leur compte des protestations analogues, rien de plus naturel. Mais qu'on veuille faire de la Fédération jurassienne et de son Comité un autre Conseil général, c'est doublement absurde : d'abord c'est le renversement des statuts de l'Association ; puis c'est absolument contraire à l'esprit même de la Fédération jurassienne, qui repousse toute direction imposée, et qui ne peut par conséquent songer à imposer la sienne aux autres.